

# RAPPORT DU JURY DE RECRUTEMENT POUR L'ACCÈS AU CORPS DES ARCHITECTES ET URBANISTES DE L'ÉTAT

## SESSION 2025

CONCOURS EXTERNE, INTERNE  
ET EXAMEN PROFESSIONNEL

## **Membres du jury**

---

### **Président :**

- Monsieur Serge BRENTRUP, Administrateur d'État, Inspecteur général de l'administration et du développement durable, ministère de l'aménagement du territoire et de la Transition Ecologique.

### **Vice-président :**

- Monsieur Pascal MIGNEREY, Architecte urbaniste général de l'État, chef de la Diri, ministère de la culture.

### **- Représentants du ministère de la culture :**

- Monsieur Vincent CASSAGNAUD, Architecte et urbaniste en chef de l'État ;
- Madame Corinne GUYOT, Architecte et urbaniste en chef de l'État ;
- Monsieur Luc LIOGIER, Inspecteur général des affaires culturelles (IGAC) ;
- Madame Hélène SCHMIDGEN-BENAUT, Architecte et urbaniste générale de l'État ;

### **- Représentants du ministère de l'aménagement du territoire et de la transition écologique :**

- Monsieur Hubert CALLIER, Architecte et urbaniste en chef de l'État ;
- Madame Marie WOZNIAK, Architecte et urbaniste générale de l'État ;
- Madame Isabelle JANOYER, Architecte et urbaniste en chef de l'État ;
- Monsieur Julien LACOGNE, Architecte et urbaniste de l'État ;

### **- Pour l'épreuve d'anglais :**

- Madame Anne MONMASSON, professeur d'anglais

# SOMMAIRE

<b>1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b>	<b>5</b>
<b>2 - ÉPREUVES ÉCRITES</b>	<b>5</b>
2.1 - Épreuve n°1 : dissertation générale sur un sujet d'actualité	6
2.1.1 - Présentation de l'épreuve-----	6
2.1.2 - Présentation du sujet -----	6
2.1.3 - Commentaires -----	6
2.1.4 - Recommandations aux candidats -----	7
2.2 - Épreuve n° 2 : analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition	8
2.2.1 - Présentation de l'épreuve-----	8
2.2.2 - Présentation du sujet -----	8
2.2.3 - Documents fournis-----	9
2.2.4 - Critères d'appréciation-----	9
2.2.5 - Commentaires et recommandations aux candidats -----	10
2.3 - Épreuve n°3/1 : option patrimoine architectural urbain et paysager	11
2.3.1- Présentation de l'épreuve -----	11
2.3.2- Présentation de l'exercice 1 - sécurisation des vestiges de la maison Bonnet et du logis abbatial de l'ancienne abbaye de Fontaine-le-Comte. -----	11
2.3.3 - Présentation de l'exercice 2 - projet d'extension et de requalification du logis abbatial, avec évocation de l'ancienne « clôture » ouest du cloître et aménagement des abords. -----	11
2.3.4 - Documents fournis-----	12
2.3.5 - Critères d'appréciation-----	12
2.3.6- Commentaires et recommandations aux candidats -----	13
2.4 - Épreuve n°3/2 : option urbanisme-aménagement	14
2.4.1- Présentation de l'épreuve -----	14
2.4.2- Présentation du sujet : Un projet de renouvellement urbain dans un territoire en mutation. Le nouveau quartier des boulevards Detolle et Pompidou et de l'ancienne maison d'arrêt de Caen. -----	14
2.4.2 - Documents fournis-----	16
2.4.3 - Objectif de l'épreuve -----	16
2.4.4 - Critères d'appréciation-----	16
2.4.5 - Commentaires et recommandations aux candidats -----	16
2.5- Bilan statistique des épreuves écrites	17
<b>3 - ÉPREUVES ORALES</b>	<b>18</b>
3.1- Épreuve n°4 : appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement devant le jury	19

3.1.1- Présentation de l'épreuve -----	19
3.1.2- Commentaires et recommandations aux candidats -----	20
3.1.3- Bilan des notations -----	20
<b>3.2- Épreuve n°5 : entretien avec le jury</b>	<b>21</b>
3.2.1- Présentation de l'épreuve -----	21
3.2.2- Commentaires et recommandations aux candidats -----	21
<b>3.3- Épreuve n°6 : entretien en langue anglaise</b>	<b>22</b>
3.3.1- Présentation de l'épreuve -----	22
3.3.2- Commentaires et recommandations aux candidats -----	22
3.3.3- Bilan des notations -----	23
<b>4 - LES RÉSULTATS DU CONCOURS</b>	<b>23</b>
<b>5 - SYNTHESE</b>	<b>24</b>

## 1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ouverture des concours externe et interne et de l'examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'État (AUE) au titre de l'année 2025 a été ouvert par arrêté conjoint des ministères de la Transition écologique et de la Culture, en date du 25 juillet 2024.

190 candidats se sont inscrits, 103 pour l'option patrimoine architectural, urbain et paysager (88 au concours externe, 8 au concours interne et 7 à l'examen professionnel) et 87 pour l'option urbanisme, aménagement (62 au concours externe, 23 au concours interne et 2 à l'examen professionnel).

La composition du jury a été fixée par arrêté en date du 4 février 2025. Le jury comporte 10 membres issus pour moitié du ministère de la transition écologique, devenu « ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, et ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche », et pour moitié du ministère de la culture, ainsi qu'un examinateur de langue anglaise. Il a été présidé cette année par un membre de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD), la vice-présidence étant assurée par le chef de la délégation à l'inspection, la recherche et l'innovation du ministère de la Culture (Diri).

Par arrêté en date du 26 février 2025, les deux ministères organisateurs ont fixé à 21 le nombre de places offertes aux concours, 15 pour l'option patrimoine architectural, urbain et paysager (11 au titre du concours externe, 3 du concours interne et 1 de l'examen professionnel), et 6 pour l'option urbanisme, aménagement (4 au titre du concours externe, 2 du concours interne).

Les épreuves écrites se sont déroulées les 3, 4 et 5 mars 2025. 67 candidats se sont présentés à la première épreuve, 35 pour l'option patrimoine (dont 32 au concours externe, 2 au concours interne et 1 à l'examen professionnel), et 32 pour l'option urbanisme (dont 25 au concours externe, 7 au concours interne et 0 à l'examen professionnel).

Suite à la réunion d'admissibilité du 15 avril 2025, le jury a retenu les 23 candidats ayant obtenu 200 points ou plus, toutes épreuves confondues, soit 10 candidats dans l'option patrimoine, 13 candidats dans l'option urbanisme.

Les auditions des candidats se sont tenues du 2 au 5 juin 2025 et la réunion d'admission du 5 juin 2025 a conduit à retenir **15 lauréats au total**, soit 9 pour l'option patrimoine et 8 pour l'option urbanisme (6 en liste principale et 2 en liste complémentaire).

## 2 - ÉPREUVES ÉCRITES

Chaque candidat avait trois épreuves d'admissibilité à passer. Les candidats de l'examen professionnel n'avaient pas à passer l'épreuve d'analyse critique de dossier.

Épreuve n°1 : dissertation générale sur un sujet d'actualité (coefficients 5).

Épreuve n°2 : analyse critique de dossier, associant des éléments graphiques d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec proposition d'alternative ou contre-proposition (coefficients 5).

Épreuve n°3/1 : épreuve à option patrimoine architectural, urbain et paysager (coefficients 10).

Épreuve n°3/2 : épreuve à option urbanisme, aménagement (coefficients 10).

S'agissant des épreuves graphiques, les candidats pouvaient utiliser toutes les techniques de dessin de conception (schéma, croquis, code couleur, dessin à main levée, dessin géométrique simplifié ...) à condition que les propositions respectent les échelles demandées et permettent une bonne lisibilité du parti ou de la pertinence de la solution technique élaborée lorsqu'il s'agissait de l'épreuve architecturale de l'option patrimoine.

## 2.1 - Épreuve n°1 : dissertation générale sur un sujet d'actualité

### 2.1.1 - Présentation de l'épreuve

L'épreuve de dissertation consistait à traiter une question relative à la contribution des politiques de préservation des espaces naturels et bâtis à l'adaptation de la ville aux enjeux actuels.

Le sujet avait pour objectif d'apprécier la culture des candidats sur les problèmes contemporains de société, leurs connaissances des politiques de préservation des espaces naturels et bâtis, et leur capacité à énoncer et défendre une argumentation sur les enjeux d'adaptation des villes, leur rigueur, leur ouverture d'esprit et la qualité de leur expression écrite.

### 2.1.2 - Présentation du sujet

Le sujet de la session était le suivant :

**« *En quoi les politiques de protection des patrimoines naturels et historiques peuvent-elles contribuer à l'adaptation de la ville de demain ?* »**

*Vous illustrerez votre propos par des références pertinentes, et vous vous appuierez sur quelques actions publiques contemporaines pour étayer votre propos ».*

Il était conseillé de rédiger au maximum deux copies doubles. Les croquis étaient interdits. L'anonymat devait être respecté.

### 2.1.3 - Commentaires

Le sujet faisait appel à l'identification des principaux enjeux contemporains d'adaptation de la ville, à la compréhension du fondement des politiques publiques et à des connaissances sur les politiques de préservation des espaces naturels et bâtis.

Il offrait l'occasion aux candidats de disserter sur plusieurs champs du sujet et leur donnait une chance équivalente selon leurs différentes formations et l'option choisie.

Les correcteurs ont valorisé la capacité des candidats à se concentrer sur le sujet proposé, à répondre à la question posée en suivant un plan clair et tenu au fil de leur copie, à illustrer leur propos en s'appuyant sur des références réglementaires maitrisées et des illustrations pratiques pertinentes, le tout en respectant la syntaxe et l'orthographe de la langue française.

Grâce à une lecture attentive du sujet proposé, les meilleures copies ont réussi à mettre leurs connaissances des politiques de préservation, même partielles, au service de la question posée sur leur contribution à l'adaptation des villes à des enjeux variés et explicités.

Une part significative des copies, par un déficit de lecture du sujet ou de culture sociétale, n'ont disserté que sur le changement climatique, en éludant, parfois totalement, les enjeux sociaux et de gouvernance nécessaires à une adaptation des villes.

Une lecture également trop rapide du sujet a conduit certains candidats à rédiger des parties entières de leur copie sans rapport explicite avec la question posée. Les correcteurs ont dû alors chercher dans les épreuves quelques éléments faisant écho avec le sujet. Cette recherche a été parfois vaine, les copies semblant répondre à un sujet que les candidats envisageaient avant le jour de l'épreuve, ou à des sujets des années précédentes.

Certaines copies exposaient un propos convaincant et bien articulé, alors que d'autres, d'apparence très structurée, n'aboutissaient au final qu'à une succession de connaissances juxtaposées les unes aux autres, auxquelles parfois la conclusion tentait *a posteriori* de donner un cheminement cohérent.

Les correcteurs rappellent qu'une dissertation n'est pas un test de connaissances dans lequel il suffirait de lister les réglementations connues du candidat. Le manque d'engagement des copies au service de la question posée est d'autant plus dommageable lorsque leurs références sont erronées.

Le bagage attendu des candidats au concours d'architecte et urbaniste de l'Etat doit être solide d'une part, et doit permettre explicitement d'apporter des éléments de réponse à la question posée d'autre part. Pour cela, la lecture et l'analyse du sujet sont fondamentales.

Plus généralement, les correcteurs déplorent le manque de discipline de certains candidats face à la composition attendue d'une dissertation, avec une introduction montrant la compréhension du sujet, un développement dont la structure est annoncée et respectée, et une conclusion en écho au sujet proposé.

Sur la forme, la syntaxe et l'orthographe des copies étaient parfois défaillantes, rendant certaines copies désagréables à lire, voire leurs intentions difficiles à déchiffrer parfois. La capacité à produire un écrit synthétique pour exprimer clairement un enjeu ou une position est primordiale dans l'exercice professionnel des postes d'architectes et urbanistes de l'Etat auxquels les candidats postulent.

Par ailleurs, les correcteurs ont apprécié que des références illustrant les propos des candidats proviennent de différents pays ou régions, montrant l'universalité du sujet. Les correcteurs ont également valorisé les copies qui ont su illustrer la profondeur historique du sujet de l'adaptation de la ville aux priorités de chaque époque. Ces références étaient d'autant plus pertinentes lorsque les copies démontraient une prise de recul sur les postures et compétences historiquement nécessaires à la préservation des espaces naturels et bâties et particulièrement utiles à des politiques d'adaptation urbaine aux enjeux contemporains.

#### **2.1.4 - Recommandations aux candidats**

Les recommandations aux candidats sont issues des constats portés ci-dessus.

L'énoncé du sujet doit être lu attentivement. La récurrence de ce conseil conduit les auteurs à recommander de le lire à plusieurs reprises durant l'exercice de composition, pour s'assurer que le lien entre la composition et le sujet est explicite.

En réponse à la question de l'adaptation aux enjeux actuels posée dans le sujet, il était important de définir les différents enjeux, environnementaux, mais aussi sociaux et économiques, nécessitant des politiques d'adaptation des villes. Pour les questions d'adaptation environnementale, la distinction entre adaptation et atténuation aurait dû être faite, et les enjeux environnementaux présentés au-delà de la question du dérèglement climatique, cruciale mais partielle.

Au risque d'une insistance un peu lourde, les correcteurs incitent fortement les candidats à prendre le temps de la lecture et de l'analyse du sujet avant de se lancer dans leur composition. Se poser la question du sens des principaux termes du sujet est toujours une stratégie utile à la qualité de la dissertation.

Il est également recommandé aux candidats de s'attacher à une structuration claire de leur dissertation. L'introduction et la conclusion de la copie sont déterminantes pour apprécier, d'une part la compréhension de l'énoncé et le cheminement de pensée prévu pour traiter le sujet, d'autre part la capacité à synthétiser et clore le raisonnement, le cas échéant en prenant nettement position.

Dans son développement, le plan défini par le candidat doit faciliter la compréhension de son raisonnement pour répondre à la question posée dans le sujet. L'annonce d'un plan et l'énumération de parties numérotées ne sont cependant pas une condition suffisante pour une composition logique, organisée et claire. L'annonce d'un plan et sa mise en évidence doivent mettre en valeur le déroulement logique de la pensée, sans avoir recours à des phrases intermédiaires de type « *nous avons vu que ... et maintenant nous allons montrer que ...* ».

Il est bien entendu recommandé aux candidats de se tenir informés de l'actualité en général, et plus particulièrement de celle des principaux débats dans l'ensemble des domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'architecture. La capacité à pouvoir illustrer une idée ou une proposition par une référence pertinente témoigne à la fois d'un intérêt pour un sujet et pour l'actualité, et de l'aptitude à prendre en main de telles problématiques. Une dissertation n'est pas pour autant un test de connaissances :

il ne s'agit pas de faire état de ce qu'on sait, mais d'illustrer en quoi tel exemple ou telle réglementation apporte une part de réponse à la question dissertée.

De la même manière, il est recommandé aux candidats d'avoir des connaissances en matière d'organisation administrative française, de politiques publiques relevant des métiers d'un AUE et de se renseigner sur son contexte de travail et ses modalités d'intervention : position régionale, ou de conseil, ou d'association des services de l'Etat par exemple. La connaissance des responsabilités respectives des collectivités territoriales et de l'Etat, et leur capacité à agir conjointement, permet ainsi d'éviter des propos erronés ou empreints de naïveté.

La gestion du temps exigée pour les épreuves du concours n'est pas sans rapport avec la capacité à gérer des urgences et des délais dans la vie professionnelle d'un AUE. Il est donc vivement recommandé de bien lire le sujet (le nombre trop important de copies en tout ou parties hors sujet oblige les correcteurs à se répéter), de définir le sens de son propos avant de commencer à rédiger, de prendre le temps de structurer sa pensée et sa restitution, et de conserver le temps de se relire avant de remettre sa copie : une bonne gestion de son temps de composition est un facteur de réussite à cette épreuve, de même que dans son quotidien professionnel. Enfin, il est rappelé que les candidats doivent s'abstenir de signer leurs copies, ce qui rompt l'anonymat et est éliminatoire.

La diversité des copies a conduit à étaler les notes de 3 à 14, de façon homogène entre les deux filières, et les 67 notes se répartissent ainsi : 24 copies notées entre 10 et 14 - 33 notées de 5 à 9,5 - 10 notes éliminatoires inférieures à 5.

## **2.2 - Épreuve n° 2 : analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition**

### **2.2.1 - Présentation de l'épreuve**

L'épreuve consistait, à partir d'un projet d'architecture ou d'aménagement, et dans une position institutionnelle donnée, à faire l'analyse critique du projet et présenter les corrections ou contre-propositions correspondantes.

Cette épreuve a pour objet de mesurer les connaissances architecturales, urbaines et paysagères des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse d'un projet et de ses enjeux dans un contexte institutionnel et juridique donné, leur jugement, la qualité de leur diagnostic, leur aptitude à expliquer et motiver leur point de vue.

### **2.2.2 - Présentation du sujet**

Le sujet proposé portait sur un projet urbain et architectural, appelé « Chamrousse village 1650 », dans les Alpes.

La station de Chamrousse est située dans le massif de Belledonne qui, avec le Vercors et la Chartreuse, dessine le « Y grenoblois ». Elle est composée de plusieurs sites, à différentes altitudes : Bachat-Bouloud à 1 700 m, Roche-Béranger à 1 750 m et Le Recoin à 1 650 m.

Les épreuves de ski alpin des Jeux Olympiques d'hiver 1968 s'y sont déroulées. Le réseau des remontées mécaniques est alors rénové et agrandi : le domaine skiable accueille 10 000 skieurs et la station compte 9 000 lits. Entre 1962 et 1968 un ensemble de réalisations architecturales modernes, inscrites dans leur site, sortent de terre. Elles s'inscrivent dans ce qu'on appelle « l'École de Courchevel », école de pensée architecturale, urbaine et paysagère développée par l'atelier d'architecture en montagne.

Pour tenter de résoudre les difficultés rencontrées dans la gestion du site, par les différents partenaires et collectivités territoriales responsables de la station, il est décidé en 1989 de détacher les alpages du Recoin et de Roche-Béranger de leurs communes supports (Saint-Martin-d'Uriage et Vaulnaveys-le-Haut) pour constituer une nouvelle commune à part entière, Chamrousse.

La commune de Chamrousse fait ainsi face à de nombreux enjeux : réchauffement climatique, diversification touristique, nouveaux usages (télétravail, migrations climatiques), relation à la ville, mobilités, transition énergétique, patrimoine emblématique des années 1960, vieillissement du bâti, identité à renouveler. Afin de dessiner son avenir, elle lance en 2015, un concours de maîtrise d'œuvre urbaine intitulé « nouvelles urbanités en montagne, conception et définition du cœur de station ».

Le projet lauréat de la consultation se déploie autour de cinq axes :

- Chamrousse, la première « *smart station* » des Alpes ;
- rénover le bâti et augmenter la capacité d'accueil, d'hébergement, d'habitation ;
- augmenter l'attractivité, l'offre de loisirs quatre saisons et le tourisme d'affaires ;
- développer l'identité, la différence, « l'authenticité » ;
- réussir le développement économique durable de la station.

#### **L'énoncé du sujet :**

La nouvelle équipe municipale, élue en 2020, s'interroge alors sur la pertinence des réponses apportées par le projet lauréat du concours de 2015, et ayant fait l'objet d'une DUP en 2017. Le projet n'ayant pas encore été mis en œuvre, elle souhaite être accompagnée dans sa réflexion sur l'actualisation des enjeux tels que posés dans le cadre de cette consultation désormais ancienne. Afin de préparer un entretien avec madame la maire, la préfète de l'Isère demande une note circonstanciée.

En fonction de l'option choisie, vous vous placerez en tant que responsable d'une unité départementale de l'architecture et du patrimoine (Udap) ou en tant que responsable d'un service aménagement ou d'appui aux territoires de la direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère. Pour la rédaction de votre note, vous vous baserez sur une analyse du contexte et sur une critique objective du projet de requalification urbaine et de développement économique du pôle touristique dans le secteur du Recoin, en particulier dans ses dimensions architecturale, urbaine, environnementale et paysagère. Vous rédigerez votre note en présentant les atouts et les faiblesses d'une telle démarche et vous présenterez les ajustements ou les contre-propositions correspondantes que vous pourrez illustrer de quelques schémas de principe.

Votre analyse portera, au regard des enjeux de 2025, notamment sur les thèmes suivants :

- la pertinence du programme et les acteurs à associer ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la prise en compte de la biodiversité, du paysage, du patrimoine et la préservation des ressources ;
- le traitement architectural et urbain ;
- les mobilités tous modes ;
- les espaces publics ;
- la méthodologie de projet.

**Important : votre rapport ne devra pas excéder deux copies doubles, croquis compris, et vous veillerez à respecter l'anonymat.**

#### **2.2.3 - Documents fournis**

- Document texte du sujet : 7 pages A4 ;
- Le sujet comporte deux annexes :
  - Annexe 1 : pièces graphiques cartes et photos - 5 pages format A3
  - Annexe 2 : mémoire du projet lauréat du concours de 2015 - 27 pages format A3.

#### **2.2.4 - Critères d'appréciation**

Qualité rédactionnelle : lisibilité du plan, orthographe, syntaxe, vocabulaire (5 pts)  
Présentation / croquis (1 pt)

Capacité d'analyse et de hiérarchisation des enjeux d'une situation donnée (5 pts)

Capacité à discerner et poser une problématique (5 pts)

Capacité à prendre une position et à l'exposer (4 pts)

### **2.2.5 - Commentaires et recommandations aux candidats**

Le sujet permettait d'aborder de nombreuses politiques publiques. Situé dans une station de moyenne montagne, il posait forcément la question des impacts du réchauffement climatique sur l'économie des sports d'hiver, et donc celles posées aux territoires de moyenne montagne quant à leur avenir.

Lieu ancré dans l'histoire de l'alpinisme et du ski, le site du Recoin revêt une indéniable dimension patrimoniale. Celle-ci porte autant sur la relation des Grenoblois à la montagne (patrimoine immatériel) que sur l'architecture (héritage XX<sup>e</sup> caractéristique des années 1950/1960) et le paysage (site inscrit de la Croix de Chamrousse). Le paysage est une dimension majeure, le site étant visible depuis la vallée et disposant de panoramas exceptionnels, notamment sur le Vercors.

L'actualité du sujet est liée à l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale qui s'interroge sur les suites à donner à un projet sans doute daté. Bien que traduit dans les documents de planification, il n'a pas été mis en œuvre. Il s'agissait de le relire à l'aune des enjeux d'aujourd'hui.

Était attendue une analyse critique du projet « smart station » à différentes échelles : édifices, espaces publics, paysage, grand territoire. Les thèmes à traiter étaient pointés dans le sujet.

Rares ont été les copies qui ont pris en compte la finalité de l'exercice : rédiger une note claire et précise à destination d'un préfet qui ne connaît pas le projet et n'est pas un expert en aménagement ni en patrimoine. Le plan devait être didactique et le format synthétique : présentation du contexte, présentation succincte du projet, enjeux de l'Etat, analyse du projet au regard de ces enjeux, propositions. S'agissant d'une note à un préfet, il s'agissait de faire preuve de hauteur de vue.

Le contexte a été globalement saisi correctement, mais pas toujours expliqué.

Un grand nombre de candidats a considéré que le préfet connaissait déjà le projet et n'a donc pas pris la peine de le présenter. Certains ne l'ont pas bien compris.

Les enjeux de l'Etat ont rarement été correctement et totalement identifiés. Certains candidats se sont positionnés comme « assistants à maîtrise d'ouvrage » de la commune, ce qui n'était pas la posture requise. Les grandes politiques publiques, les principales lois qui régissent l'action de l'Etat dans les domaines de l'aménagement, de l'environnement et du patrimoine, sont globalement insuffisamment connues, voire pas du tout.

Les outils et acteurs de la planification et de l'urbanisme, comme du patrimoine, étaient globalement mal connus.

L'analyse du projet nécessitait de se placer dans la posture d'un AUE en fonction. Il n'était donc pas question d'émettre un « jugement personnel ». Fondée sur les grands enjeux de l'Etat, étayée par les connaissances architecturales, urbaines et paysagères des candidats, l'analyse devait être argumentée. Trop de copies se sont limitées à des avis type « café du commerce », voire à des « jugements de valeurs ». On attendait ici un argumentaire solide et précis, quitte à ne pas traiter tous les thèmes de façon égale. La structuration d'un propos cohérent et argumenté, ainsi que le cheminement logique de la pensée critique ont été appréciés dans les meilleures copies.

Les propositions faites au préfet découlent de l'analyse. Elles peuvent porter aussi bien sur des process que sur le projet. Là aussi, la posture est celle d'un AUE : on ne refait pas le projet, car on n'est pas maître d'œuvre.

35 copies comportaient des croquis, mais peu de croquis étaient vraiment parlants pour un préfet, selon le binôme de corrections.

Les 66 copies se répartissent ainsi : 1 copie notée au-dessus de 15, 19 copies notées de 10 à 15, 41 copies notées de 5 à 9,9 et 5 notes éliminatoires (inférieures à 5).

## 2.3 - Épreuve n°3/1 : option patrimoine architectural urbain et paysager

### 2.3.1- Présentation de l'épreuve

Cette épreuve à option se décomposait en deux exercices.

**L'exercice 1** portait sur la sécurisation des vestiges de la maison Bonnet et du logis abbatial de l'ancienne abbaye de Fontaine-le-Comte (Vienne).

**L'exercice 2** consistait à proposer un projet d'extension et de requalification du logis abbatial, avec évocation de l'ancienne « clôture » ouest du cloître et l'aménagement des abords.

### 2.3.2- Présentation de l'exercice 1 - sécurisation des vestiges de la maison Bonnet et du logis abbatial de l'ancienne abbaye de Fontaine-le-Comte.

La démolition de la maison Bonnet, située entre l'église abbatiale et le logis abbatial, a engendré des désordres significatifs accentués par la topographie du site. C'est ainsi qu'ont été rapidement repérés des dévers importants sur certains ouvrages :

- mur sud de la maison Bonnet versant vers le nord ;
- mur pignon oriental de l'ancien logis abbatial penchant vers l'est ;
- désolidarisation des claveaux du premier arc ogival et de la première croisée, situés respectivement en RDC et en R+1 de la façade nord.

La consolidation et la sécurisation des structures existantes s'avèrent nécessaires afin d'envisager par la suite des travaux plus importants dans un contexte sécurisé.

Pour ce faire, il y a lieu de veiller à ce que les structures temporaires envisagées n'entravent pas le déroulement du futur chantier d'extension et de requalification.

Il convenait, dans cette première partie d'exercice, de proposer une intervention de sécurisation visant à éviter la ruine de l'ouvrage. Le rendu figurerait les éléments de stabilisation envisagés par le biais de :

- un plan au sol au 1/100<sup>e</sup> ;
- une coupe transversale au 1/100<sup>e</sup> ;
- une coupe longitudinale au 1/100<sup>e</sup> ;
- des élévations au 1/100<sup>e</sup> ;
- des schémas ou dessins explicatifs à la libre appréciation du candidat.

Il était rappelé, pour les deux exercices, que le sujet était complètement fictif. Pour les besoins de l'exercice, certaines données ne correspondaient pas à la réalité, ni à l'état actuel des édifices.

### 2.3.3 - Présentation de l'exercice 2 - projet d'extension et de requalification du logis abbatial, avec évocation de l'ancienne « clôture » ouest du cloître et aménagement des abords.

La commune de Fontaine-le-Comte est propriétaire de l'ensemble des vestiges de l'ancienne abbaye. Dans la perspective de son prochain déménagement vers un autre site, la mairie a engagé, depuis plusieurs années, une réflexion sur le devenir de l'ensemble abbatial et sur sa valorisation.

Amorcé par la restauration de l'église abbatiale, la seconde étape du projet s'ouvre aujourd'hui avec la requalification et l'extension du logis abbatial. Il se terminera, dans une phase ultérieure, par l'aménagement du prieuré, bâtiment ne faisant pas partie du présent sujet.

Dans cette deuxième phase de l'opération, il est prévu de créer :

- un espace dédié aux activités d'associations locales ;
- un espace d'accueil des pèlerins des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle (accueil jacquaire) ;
- un espace café-petite restauration mutualisable entre les différentes activités du site (café associatif).

Les interventions se concentrent sur :

- la requalification de l'extension fin XX<sup>e</sup> siècle de la mairie ;
- le réaménagement intérieur du logis abbatial ;
- la reconstruction d'un bâtiment, à l'extrémité est du logis abbatial sur l'emprise de l'ancienne maison Bonnet.

La surface totale est estimée à 310 m<sup>2</sup>, espaces de circulation compris, dont le porche.

Les abords du logis de l'abbé en particulier et du site abbatial en général se caractérisent par un traitement très routier ne participant pas de la mise en valeur cohérente du site. La mairie de Fontaine-le-Comte souhaite donc profiter du projet de reconversion du logis abbatial pour requalifier lesdits abords. Dans ce cadre, il est donc demandé aux candidats de proposer un aménagement des abords du monument selon le programme suivant :

- sécurisation et requalification des accès à l'église, au logis abbatial et à la cour de l'ancien cloître ;
- création d'accès clairement identifiés pour les deux structures : halte jacquaire et café associatif ;
- aménagement d'une aire de stationnement de 200 m<sup>2</sup> ;
- déambulation aisée pour les PMR ;
- évocation de l'aile occidentale de l'ancien cloître entre le prieuré dit « infirmerie » et le logis abbatial ;
- aménagement du parc.

Le rendu comprenait :

- un plan de masse au 1/500<sup>e</sup> détaillant les accès, cheminements doux, stationnements, aménagements paysagers et précisant les matériaux mis en œuvre ;
- les plans au 1/200<sup>e</sup> des 2 niveaux montrant la répartition des éléments du programme ;
- les façades nord, sud, est et ouest au 1/200<sup>e</sup> ;
- une coupe est-ouest sur le logis abbatial au 1/200<sup>e</sup> ;
- des croquis perspectifs montrant les aménagements extérieurs et en particulier l'évocation de l'ancienne « clôture » du cloître ;
- toutes annotations à la libre appréciation du candidat pour expliciter son parti.

### **2.3.4 - Documents fournis**

Les documents remis aux candidats étaient les suivants :

Un dossier complet de 27 pages en format A3 présentant le sujet.

### **2.3.5 - Critères d'appréciation**

Les principaux critères d'appréciation définis pour évaluer les réponses des candidats étaient les suivants :

#### ***Pour l'épreuve de sécurisation :***

- présentation : complétude et lisibilité de la planche ;
- analyse du sujet : compréhension de la problématique, développement de l'argumentaire ;
- proposition technique : adaptation aux désordres, niveau d'aboutissement, réalisme et proportionnalité.

#### ***Pour l'épreuve de réhabilitation et d'extension :***

- présentation : complétude et lisibilité de la planche ;
- analyse du sujet : compréhension de la problématique, développement de l'argumentaire ;
- proposition technique : aboutissement de la proposition, valorisation du patrimoine, intégration dans son environnement.

Pour la présentation des deux planches : la clarté des éléments d'information et de la mise en page, la maîtrise des échelles de représentation, notamment leur cohérence et complémentarité, la qualité graphique des dessins et la lisibilité du rendu étaient attendus.

### **2.3.6- Commentaires et recommandations aux candidats**

Le choix de cet ensemble abbatial comme sujet d'épreuve semblait pertinent au regard des enjeux en présence et des attendus du concours : surface relativement faible rendant son appréhension aisée et architecture modeste ne nécessitant pas de connaissances particulières pour la restaurer. Il semblait donc aisément pour les candidats de se confronter à ces deux épreuves de sécurisation et de requalification dans des délais tout à fait corrects. Par ailleurs, ce sujet n'était en rien « piégeux » et ne nécessitait pas de compétences particulières autres que celles d'un architecte DE ou DPLG. Cependant, force est de constater que le bon sens n'a pas été toujours au rendez-vous dans la première partie et que l'expertise d'un candidat diplômé en architecture ne transparaissait pas de manière évidente dans la seconde. La créativité semble avoir été la grande oubliée de cette épreuve même si l'audace a parfois poussé un candidat à proposer l'implantation d'une aire de stationnement dans la cour du cloître.

Le niveau globalement moyen, voire très moyen, des copies interroge sur les compétences générales des candidats et sur leur motivation à se présenter à ce concours de la fonction publique d'État.

#### **Épreuve 1 : projet de mise en sécurité et stabilisation d'édifices historiques**

Cette épreuve paraît globalement assez mal maîtrisée par les candidats.

Malgré une méthodologie certaine d'une bonne partie des candidats (diagnostic, sécurisation, consolidation que l'on pourrait attribuer à la préparation au concours de l'ENSA de Versailles), le diagnostic se limite majoritairement à une description des désordres avec peu, voire pas de précisions sur les causes probables. Les consolidations proposées apparaissent donc comme plus « intuitives » que raisonnées générant des propositions peu précises dans leur représentation graphique, inadaptées aux désordres, disproportionnées voire dangereuse pour la sauvegarde de l'édifice et même en contradiction avec l'analyse préalable. 25 % des planches sont faibles : rendu très incomplet, absence d'explication, propositions très schématiques / inappropriées et dangereuses pour le bâtiment.

25 % des planches sont bonnes : présentation claire et complète, analyse et propositions globalement appropriées, etc.

50 % des planches sont moyennes : rendu plus ou moins complet mais brouillon, explications incomplètes avec des incompréhensions, propositions pas toujours adaptées et disproportionnées.

#### **Épreuve 2 : projet d'extension et de requalification du logis abbatial, avec évocation de l'ancienne « clôture » ouest du cloître et aménagement des abords :**

Les résultats de cette épreuve sont globalement faibles alors qu'elle semblait plus à la portée des candidats (problématique de gestion du temps entre les 2 sujets ?).

Le réaménagement intérieur du logis abbatial a été majoritairement bien traité avec le respect du programme et des accès différenciés. La requalification de l'extension du XX<sup>e</sup> siècle de la mairie a fait l'objet de très peu de propositions.

La reconstruction d'un bâtiment à l'extrémité est du logis abbatial sur l'emprise de l'ancienne maison Bonnet a été majoritairement traitée. Quelques candidats ont néanmoins opté pour des reconstructions à un autre emplacement. Ces propositions étaient d'autant moins pertinentes qu'il s'agissait (implicitement) de consolider définitivement les murs mitoyens (Cf. sujet exercice 1).

Les aménagements des abords n'ont pas semblé suffisamment réfléchis : reconduction de l'existant, intégration d'espaces hors périmètre d'étude, propositions de stationnement dans l'ancien cloître, peu de prise en compte de l'accessibilité, aménagements du parc assez sommaires. L'évocation du cloître a été traitée par la majorité des candidats avec des résultats plus ou moins pertinents.

Au regard des propositions, la dimension patrimoniale (MH, abords, archéologie) du sujet ne semble pas totalement appréhendée et les connaissances en histoire de l'architecture semblent lacunaires.

55 % des planches sont faibles : rendu très incomplet, absence d'explication, propositions lacunaires.

10 % des planches sont bonnes : présentation claire et complète, explications et propositions globalement complètes et appropriées.

35 % des planches sont moyennes : rendus plus ou moins complets, explications faibles, propositions incomplètes et pas toujours adaptées.

D'un point de vue plus général, la lecture du sujet semble insuffisamment approfondie puisque les informations contenues ont été peu ou mal exploitées. La gestion du temps aurait pu être mieux optimisée en utilisant la mise en page proposée, en évitant les redites du sujet ou les rendus non demandés dans les planches. *A contrario*, les éléments explicatifs tels que croquis ou descriptifs, justifiant de la bonne compréhension du candidat devraient être mieux représentés.

Les candidats semblent également s'être mieux positionnés comme architectes que comme architectes des bâtiments de France.

### **Conseils globaux**

Afin de se préparer au mieux à l'épreuve de l'option patrimoine architectural, urbain et paysager telle qu'elle est décrite dans l'arrêté d'organisation du concours, il est nécessaire d'acquérir des bases élémentaires en matière de compréhension de la ville traditionnelle, de diagnostic patrimonial, de techniques d'intervention sur les monuments anciens, et de références de réutilisation d'édifices patrimoniaux. Se constituer un référentiel de réutilisations et de restaurations de ce type d'édifices, représente, tout comme une expérience professionnelle ou pratique dans ces domaines, un atout incontestable.

## **2.4 - Épreuve n°3/2 : option urbanisme-aménagement**

### **2.4.1- Présentation de l'épreuve**

L'épreuve consistait à établir une proposition d'aménagement d'un territoire à urbaniser à partir d'un programme d'opération. Les candidats devaient :

- exprimer et expliciter les grandes orientations du projet à partir du diagnostic du territoire ;
- préciser les conditions de réalisation du programme et ses principales étapes, sa faisabilité, son phasage opérationnel au moyen de supports graphiques et écrits.

L'épreuve visait à vérifier la capacité des candidats à établir une proposition d'aménagement, à analyser un territoire dans un contexte économique et social, à comprendre une commande, à en appréhender les enjeux et à formuler des propositions opérationnelles.

Les dessins étaient exécutés sur deux planches de format « raisin » (65 x 50 cm). Les candidats étaient incités à porter une attention particulière aux légendes et aux commentaires accompagnant la proposition graphique.

**2.4.2- Présentation du sujet :** Un projet de renouvellement urbain dans un territoire en mutation. Le nouveau quartier des boulevards Detolle et Pompidou et de l'ancienne maison d'arrêt de Caen.

Il était demandé au candidat de répondre à la fois :

- aux grandes orientations d'aménagements à l'échelle de la ZAC Beaulieu-Maladrerie, initiée dans les années 2000 et sa finalisation cohérente intégrant un phasage de l'ensemble de l'opération d'aménagement ;
- à la problématique de la reconversion des emprises en mutation (maison d'arrêt, tènements « Orange » et Peugeot) à rendre exemplaire par les traitements urbains, architecturaux et paysagers des espaces bâties et des espaces publics, par une mixité fonctionnelle et sociale, par une densification importante et un traitement environnemental performant.

## Objectifs du projet

Dans le cadre de la cession du site, l'État doit établir un cahier des charges visant la valorisation financière de l'ensemble bâti en lien avec un projet d'aménagement urbain répondant aux attentes des citoyens, de la Ville et de la Métropole. Le préfet a lancé un appel à idées en 2022 au sujet du devenir du site : une quinzaine de réponses émanant essentiellement de promoteurs et de deux associations de quartier. Des collectifs de citoyens et des associations de quartier sont donc mobilisés. Une enquête auprès des riverains a été lancée, afin de contribuer à la construction d'un « projet citoyen crédible et sérieux » qui soutiennent par exemple la programmation d'équipement de quartier : crèche, lieu intergénérationnel, etc.

Le site, en raison de sa nature et de sa fonction, ne fait pas aujourd'hui l'objet de prescriptions. C'est pourquoi, des réflexions sur le devenir de ce site sont en cours aussi bien du côté institutionnel que citoyen. Le maire envisage une opération d'aménagement allant au-delà de l'emprise de la maison d'arrêt et incluant des tènements « Orange » et « Peugeot », afin d'ouvrir l'ancien site des prisons et l'intégrer au tissu urbain et social environnant.

### Enoncé du sujet :

Il est demandé au candidat de concevoir à la fois :

1. les grandes orientations d'aménagements à l'échelle de la ZAC Beaulieu-Maladrerie permettant sa finalisation cohérente ;
2. la reconversion des emprises libérées du quartier, à rendre exemplaire par les traitements urbains, architecturaux et paysagers des espaces bâties et des espaces publics, par une mixité fonctionnelle et sociale, par une densification importante et un traitement environnemental performant.

### Les éléments attendus étaient les suivants :

- Une proposition de composition urbaine générale permettant d'inscrire ce territoire urbain en mutation dans la logique des documents d'urbanisme en vigueur en matière de trame urbaine, de trames verte et bleue, d'espaces publics, de circulations douces, etc.
- la réalisation de logements en application des prescriptions du ScoT de Caen Métropole et du PLH;
- un équipement public à l'échelle du quartier, laissé au libre choix du candidat ;
- pour la maison d'arrêt spécifiquement :
  - la mise en valeur de l'espace mémoriel ;
  - une proposition architecturale de reconversion et de valorisation du bâtiment principal présentée dans ses grands principes. Les choix de démolitions éventuelles devront être justifiés au plan architectural, urbain et programmatique ;
  - le traitement architectural et urbain du mur d'enceinte au regard de la trame viaire et de la typologie du bâti environnant : logement collectif à l'ouest, pavillonnaire au nord et à l'est, immeuble de bureau au sud ;
  - la transformation de ce lieu historiquement fermé en un lieu ouvert : le projet participera à renforcer la trame verte du quartier et les cheminements doux qui valoriseront le site en cohérence avec les nouveaux usages ;
- une proposition de phasage de l'ensemble de l'opération d'aménagement.

*Les candidats pouvaient, le cas échéant, faire des observations sur la faisabilité de ce programme et faire des contre-propositions sur des points particuliers en les explicitant, sachant que le contexte et les données présentées dans le dossier ne pouvaient être remis en cause.*

### Le rendu

1. Un schéma exprimant les principes d'aménagement à terme, à l'échelle métropolitaine, à l'échelle 1:5 000

*Le cas échéant, le candidat pouvait compléter ces informations en fonction de ce qui lui semblera pertinent d'indiquer sur le schéma directeur.*

2. Un plan masse exprimant les principes d'aménagement à l'échelle 1:1000 qui indiquera, sur l'ensemble du périmètre opérationnel.
3. Deux coupes perpendiculaires à l'échelle 1:500, choisies par le candidat de façon à rendre compte, en mode clair et compréhensible, de la composition d'ensemble. Les coupes seront indiquées sur le plan.
4. Plusieurs croquis pour présenter des principes, des volumétries ou des détails ou ambiance du projet.

*L'expression était libre, mais limitée aux deux planches, les collages ou annexes interdits.*

#### **2.4.2 - Documents fournis**

**Les documents remis aux candidats étaient les suivants :**

- Une note d'énoncé du sujet de 27 pages format A3 ;
- Plan 1/5 000 avec l'implantation des quartiers de renouvellement urbain ;
- Plan 1/1 000 avec périmètre de l'intervention ;
- Annexe 1 - Reportage photographique ;
- Annexe 2 - Cartes et photographies aériennes.

#### **2.4.3 - Objectif de l'épreuve**

L'épreuve visait à évaluer la capacité des candidats à appréhender une problématique territoriale et à formuler une réponse adaptée. Il était donc important que la production des candidats soit structurée et démontre un raisonnement en plusieurs étapes. Dans cette épreuve, le dessin était le vecteur privilégié de l'expression du candidat.

L'organisation de l'épreuve et du rendu était conçue pour permettre au candidat d'exposer ses éléments d'analyse et sa compréhension des enjeux au travers une première planche à une échelle 1/5000, puis de proposer une réponse au programme demandé sur une seconde planche au 1/1000.

*Les deux parties de l'épreuve étaient liées dans une même démarche intellectuelle.*

#### **2.4.4 - Critères d'appréciation**

- La problématique : la compréhension du contexte urbain et des enjeux du territoire ;
- Le programme : le respect du programme énoncé dans le sujet et la pertinence de l'articulation des éléments de programme ;
- La composition urbaine : la pertinence du programme proposé au regard de l'analyse des enjeux et la qualité du parti d'aménagement ;
- La complétude et l'expression graphique : la lisibilité de la planche au service de la compréhension de la proposition.

#### **2.4.5 - Commentaires et recommandations aux candidats**

##### **Décryptage du sujet**

Le sujet a permis de distinguer les qualités fondamentales des candidats au concours de recrutement des architectes et urbanistes de l'État : savoir lire un document de synthèse présentant un territoire et ses enjeux, structurer une analyse, prendre parti sur les axes de projet répondant aux enjeux, restituer le lien entre la compréhension du contexte et les fondements de ses propositions, dimensionner de façon réaliste un projet urbain et, enfin, le représenter graphiquement et justifier ses intentions.

Une première analyse du sujet permettait de dégager les enjeux stratégiques du sujet sur lesquels un positionnement était attendu :

##### **Remarques générales**

Sur le fond, aucun candidat n'a traité l'ensemble des éléments du programme. Les candidats ne se sont pas saisis de la dimension architecturale à laquelle le sujet, tel que formulé, les incitait, aussi bien sur la prison

que sur les tènements « Orange » et « Peugeot ». Pour la prison en particulier, les propositions étaient succinctes et limitées à des indications programmatiques ; il était très souvent fait mention d'un lieu intergénérationnel, associatif ou d'un équipement de proximité, sans proposition architecturale sur le bâtiment et sur le mur d'enceinte. Une seule proposition présentait un croquis perspectif qui n'était pas commenté. Un minimum d'engagement du candidat au travers d'un parti-pris architectural était attendu, le jury étant ouvert aux propositions des candidats dès lors qu'elles étaient justifiées et argumentées.

Sur la forme, s'agissant d'une épreuve graphique, le dessin était au service de l'expression du raisonnement mené. Les schémas et croquis étaient peu présents et sous-utilisés en appui à la proposition. De plus certains schémas et croquis étaient sans valeur ajoutée. Il était attendu de la part des candidats, davantage d'attention à l'explicitation de leur raisonnement *via* des légendes et des titres, au-delà du simple dessin des fonds de plans de l'existant.

La gestion du temps est un point clé de la réussite de cette épreuve. Il produit un effet sur la qualité des copies. Par exemple, le temps passé à redessiner la trame viaire et/ou parcellaire en dehors du périmètre de projet, s'est fait au détriment de la réflexion de fond.

### **Analyse des 32 propositions graphiques**

7 propositions étaient incomplètes et d'une qualité générale insuffisante, voire très insuffisante, sur tous les critères. Sur les deux échelles attendues, une seule était abordée ; il manquait soit le plan masse soit le schéma directeur. Les coupes et schémas, lorsqu'ils étaient présentés, était de facture très sommaire. Pour quatre de ces propositions, la qualité graphique très insuffisante.

8 propositions étaient incomplètes sur au moins 3 critères. Parmi elles, aucune proposition ne présentait d'analyse des enjeux avec parfois une simple paraphrase des doc d'urbanisme. 3 propositions présentaient une écriture à main levée difficilement lisible.

9 propositions étaient globalement complètes, mais insuffisamment abouties sur la majorité des critères.

8 propositions étaient complètes ou quasi complètes (plan masse, schéma directeur, coupes, croquis) avec une expression graphique claire et lisible.

### **Par rapport aux critères**

- l'analyse des enjeux du territoire a été traitée par la moitié des candidats, dont 7 de manière satisfaisante et globalement articulée avec la proposition d'aménagement ;
- la pertinence du programme était faible, voire très faible pour 20 propositions, correctes ou satisfaisantes pour 12 propositions. La proposition de phasage était très souvent oubliée (seulement 5 candidats ont proposé un phasage) ;
- la composition urbaine était faible, voire très faible pour 18 propositions, en particulier sur les thématiques de trame urbaine, de connexion à l'existant et d'espaces public / privés. Le dimensionnement des espaces publics et des bâtiments était souvent disproportionné voire « hors d'échelle » (surface des espaces publics, épaisseur des bâtiments) ;
- la qualité de l'expression graphique était très insuffisante pour 7 propositions.

### **2.5- Bilan statistique des épreuves écrites**

Le nombre de candidats s'étant inscrits pour passer le concours était de 190 (150 externes, 31 internes et 9 en examen professionnel).

67 candidats se sont présentés effectivement au concours : 35 candidats pour la filière patrimoine et 32 pour la filière urbanisme. A noter que seuls 9 candidats en concours interne étaient présents sur les 31 inscrits et 1 seul candidat dans la catégorie « examen professionnel » s'est présenté sur les 9 inscrits.

	Nombre de postes	Patrimoine		
		Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité
Concours Externe	11	32	10	31 %
Concours Interne	3	2	0	0 %
Examen Pro	1	1	0	0 %
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>35</b>	<b>10</b>	<b>29 %</b>
	Nombre de postes	Urbanisme		
		Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité
Concours Externe	4	25	9	36 %
Concours Interne	2	7	4	57 %
Examen Pro	0	0	0	0 %
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>32</b>	<b>13</b>	<b>41 %</b>

**Les résultats reflètent, à l'instar des années précédentes, un niveau très inégal des candidats, suivant les deux filières :**

- pour la filière patrimoine, sur 35 candidats présents, 10 ont été déclarés admissibles (29 %), soit un nombre d'admissibles bien inférieur au nombre de postes ouverts (15 postes) ;
- pour la filière urbanisme, sur 32 candidats présents, 13 ont été admissibles (41 %) soit un nombre de candidats admissibles deux fois supérieur au nombre de postes ouverts (6 postes).

### 3 - ÉPREUVES ORALES

**Les trois épreuves orales se répartissent entre :**

- une épreuve d'appréhension d'un projet d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement (coefficients 6), sur la base d'un dossier permettant d'apprécier l'analyse du candidat en fonction de son positionnement professionnel ;
- un entretien avec le jury (coefficients 8) ;
- et une épreuve de langue étrangère (coefficients 2).

**Pour rappel, les membres du jury ne disposent pas, durant ces épreuves orales, des notes obtenues par les candidats aux écrits.**

#### Profils des candidats admissibles

Les profils des candidats admissibles sont assez différents selon les spécialités :

- patrimoine, avec 6 femmes et 4 hommes, soit 60 % de femmes ;
- urbanisme, avec 9 femmes et 4 hommes, soit 69,2 % de femmes.

*A contrario* des années précédentes, en 2025, tous les candidats étaient titulaires d'un diplôme d'architecte et habilités à la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMNOP). Les parcours des candidats sont variés qu'il s'agisse de leurs formations au-delà du diplôme d'architecte ou de la nature et la durée des expériences professionnelles. Les profils des candidats sont également différents selon les options.

Sur 23 candidats admissibles à l'oral, 12 ont déclaré dans leur *curriculum vitae* avoir préparé le concours au sein de l'ENSA de Versailles, seule école qui dispense désormais cette formation.

**Pour la filière « patrimoine », sur 10 candidats admissibles :**

- tous sont titulaires de la HMNOP, dont seulement deux diplômes de spécialisation et d'approfondissement dans le champ du patrimoine (un diplôme de l'école de Chaillot et un diplôme de l'ENSA Paris-Belleville) ;

- 8 candidats sur 10 sont déjà titulaires ou contractuels au ministère de la culture, à savoir : 6 sont architectes contractuels dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine (Udap), 1 est ingénieur des services culturels et du patrimoine (ISCP) en Udap et 1 est agent titulaire aux Archives Nationales. Seuls, 2 sont extérieurs au ministère de la culture (au final, 1 des 2 ne sera pas retenu) ;

- les formations des candidats autres que celles dévolues à la formation de l'architecture ont un lien direct avec celle-ci, à savoir : archéologie, muséologie à l'école du Louvre, Arts Déco. 1 candidat a un diplôme différent en Sciences de l'information et de la communication.

**Pour la filière « urbanisme », sur 13 candidats admissibles :**

- tous sont titulaires de la HMNOP ;
- aucun n'a de diplôme de spécialisation et d'approfondissement dans le champ du patrimoine ;
- 1 a été en poste en Udap, 1 autre en DDT ;
- 3 sont également diplômés de Sciences-Po, 1 a un doctorat, 1 a un master des Ponts et Chaussées, 1 est géographe, 1 autre a un diplôme de droit et enfin 1 candidat est diplômé de l'institut d'urbanisme et d'aménagement d'Aix/Marseille.

### **3.1- Épreuve n°4 : appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement devant le jury**

#### **3.1.1- Présentation de l'épreuve**

Cette épreuve consiste à mener une analyse critique d'un dossier opérationnel. Depuis 2024, l'ensemble des sujets est identique pour les deux filières (urbanisme ou patrimoine). Les candidats devaient analyser les dossiers en se positionnant en fonction de la filière choisie (vous êtes chef de l'Udap de..., vous êtes chef du service urbanisme de la DDT de...). Après une présentation de son analyse par le candidat, le point de vue est développé et soutenu dans une discussion contradictoire avec le jury.

Cette épreuve est destinée à apprécier la capacité d'appréhension, d'analyse et de synthèse rapide des candidats, leur aptitude à présenter une opération et son contexte de manière claire, précise et convaincante, leur capacité d'adaptation et de négociation dans une discussion. Elle inclut la vérification des connaissances juridiques.

Les candidats disposent de 40 minutes de préparation pour analyser un dossier issu d'une situation réelle et en faire une présentation synthétique, avec conclusions argumentées et, le cas échéant, formuler des propositions d'évolution.

L'entretien se répartit entre 10 minutes de présentation et 20 minutes d'échanges, questions-réponses, avec le jury.

Pour la session 2025, les sujets retenus traitaient de thématiques variées : projets d'architecture et d'urbanisme en espaces protégés, réhabilitation-reconversion de bâtis existants, renouvellement urbain, ouverture à l'urbanisation de terres agricoles, projets en sites à enjeux littoraux et/ou environnementaux, moyens innovants de transport, champs de photovoltaïques au sol, etc.

La totalité des sujets était constituée d'études de cas transversaux correspondant simultanément aux deux spécialités « urbanisme » et « patrimoine ».

Les questions des membres du jury ont eu pour objectif :

- d'approfondir le sujet et de faire préciser au candidat son point de vue ;
- d'apprécier son aptitude à traiter des questions de méthodes, de gestion des acteurs et des ressources techniques pour accompagner le dossier ;
- d'introduire une variable contextuelle pour lui faire adapter son propos à une situation différente ;
- de l'inviter à prendre du recul en questionnant d'autres exemples et des références éclairantes ;
- d'apprécier, enfin, l'attitude générale en matière d'écoute et d'expression dans le cadre d'une mise en

situation professionnelle.

### 3.1.2- Commentaires et recommandations aux candidats

Cette épreuve a été conçue pour évaluer la capacité d'analyse et de synthèse des candidats, leur aptitude à présenter un dossier de manière claire et structurée. A la suite, leur faculté d'écoute, de prise en compte rapide de données nouvelles et d'adaptation à une situation variable, tout en sollicitant leur capacité à argumenter, à tenir une position ou à négocier, ont été mises en jeu. Leurs connaissances juridiques et leurs compétences dans le champ du sujet traité, leurs dispositions à faire appel à des références pertinentes pour porter un regard éclairé sur un sujet donné ont permis de compléter la solidité de leur approche.

Pour les deux filières, la majorité des candidats auditionnés a montré une compréhension satisfaisante de l'épreuve, ce que traduisent la plupart des notes, supérieures à la moyenne (15 notes sur 23). Les exposés, clairs et construits, ont démontré la capacité d'analyse et de compréhension des enjeux du dossier. Le jury a cependant constaté, pour certains candidats, davantage de difficultés à structurer le propos, à synthétiser la problématique urbaine et/ou patrimoniale au sein d'un contexte institutionnel et territorial, pour dégager clairement un positionnement, puis proposer des orientations permettant l'amélioration des projets. Pour certains, il a même été constaté des carences importantes dans la connaissance des acteurs de la préservation du cadre bâti ou de l'urbanisme et des approximations juridiques, voire une ignorance des lois en vigueur.

Le jury souligne le constat d'une capacité relative à discerner et exprimer une problématique claire, ainsi qu'à affirmer une prise de position à la suite. L'analyse des espaces et du bâti dans ses caractéristiques urbaines, historiques et géographiques est parfois superficielle ou négligée, alors qu'elle constitue une clé de compréhension du sujet et convoque les compétences attendues de l'AUE. A la suite, la méconnaissance des acteurs, décideurs ou partenaires de l'aménagement, des compétences de l'État ou de celles des collectivités, des modalités de gouvernance expliquent certaines hésitations et la difficulté de défendre le positionnement de façon objectivée. Le rôle de l'État est parfois idéalisé, parfois méconnu et celui des partenariats et du travail en « *mode projet* », sous-estimé.

La conclusion peut être, en partie au moins, la même que les années précédentes, en recommandant de se préparer au concours par l'approfondissement de la connaissance des grandes politiques publiques, de l'environnement juridique et administratif, ceci sans se départir des compétences et des outils de compréhension de l'architecte et de l'urbaniste, à savoir une culture architecturale, patrimoniale, urbaine et paysagère, permettant d'analyser et de comprendre les situations auxquelles est confronté tout AUE, quelle que soit sa filière. Cette connaissance constitue, en effet, le socle indispensable à la capacité d'analyse, de jugement, de construction d'un positionnement motivé et de propositions d'outils ou de processus adaptés.

### 3.1.3- Bilan des notations

Bilan de l'épreuve 4 : Appréhension d'un dossier	Externe		Interne		Professionnel	
	Patrimoine	Urbanisme	Patrimoine	Urbanisme	Patrimoine	Urbanisme
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	0	1	0	0	0	0
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	4	2	0	1	0	0
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	4	5	0	3	0	0
Notes supérieures à 15/20	2	1	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **3.2- Épreuve n°5 : entretien avec le jury**

### **3.2.1- Présentation de l'épreuve**

L'entretien avec le jury visait à apprécier les motivations et les aptitudes des candidats à intégrer le corps des architectes et urbanistes de l'État dans un contexte professionnel diversifié, à éprouver leur sens de l'intérêt général, à évaluer leurs capacités d'organisation et de management, à tester leur ouverture d'esprit, leur culture générale dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage et du patrimoine et enfin à estimer leurs facultés de dialogue, d'écoute et d'adaptation.

Outre les connaissances techniques acquises lors de formations et de l'expérience professionnelle des candidats, l'entretien est destiné à apprécier la cohérence de leur démarche au vu de leur parcours, ainsi que leurs aptitudes relationnelles permettant de s'insérer dans un collectif, une chaîne hiérarchique et d'assumer des responsabilités de cadre supérieur de l'Etat.

Les candidats disposaient de dix minutes pour présenter, à travers leur itinéraire de formation ou leur parcours professionnel, les compétences acquises et exposer leurs motivations et la manière dont ils se projetaient dans les fonctions d'AUE. Cette présentation était suivie d'une demi-heure de questions et d'échanges avec les membres du jury, destinée à apprécier les acquis de leur expérience personnelle et professionnelle et leur compréhension des enjeux du métier d'AUE et des politiques publiques dans lesquelles s'inscrit leur action.

### **3.2.2- Commentaires et recommandations aux candidats**

L'approfondissement de l'expérience des candidats a permis, en règle générale, d'approcher leurs motivations pour intégrer le métier d'AUE, de mesurer leur sens de l'intérêt public et de l'intérêt général, d'évaluer leurs aptitudes à l'organisation et au management, et enfin de tester leur ouverture d'esprit, leur culture générale dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage, ainsi que leurs dispositions à la communication.

### **Positionnement des AUE et politiques publiques auxquelles ils concourent**

L'entretien avec le jury a notamment vocation à apprécier le niveau de compréhension des politiques publiques dont relèvent les missions des AUE et des enjeux qu'elles sous-tendent, dans un contexte en pleine évolution. La prise de recul tout autant qu'une réflexion personnelle sur le rôle de l'État et des AUE sur ces questions étaient attendues.

Certains candidats avaient pris soin de rencontrer des AUE en poste, dont les fonctions étaient en lien avec la spécialité dans laquelle ils concourraient. À l'évidence, ces contacts ont conforté leur connaissance du positionnement des AUE et de la diversité des situations et des enjeux auxquels ils sont confrontés et leur ont permis d'avancer des éléments plus construits, plus concrets et de dépasser les propos d'ordre général qui caractérisent trop souvent l'entretien avec le jury.

Ces contacts préalables sont utiles aux candidats pour disposer d'une connaissance des missions et du cadre d'action des services publics des collectivités territoriales et de l'État (en particulier ceux relevant des ministères de la culture, de la transition écologique, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales). Ils peuvent également leur permettre de vérifier que l'exercice du métier d'AUE est en bonne résonance avec leurs aspirations et leur projet professionnel.

Un bon tiers des candidats a rencontré des difficultés à se projeter dans l'exercice du métier d'AUE dont ils avaient une compréhension assez faible. Ce sont en général les mêmes candidats qui ont peiné à traiter des politiques publiques des ministères qu'ils entendaient intégrer et à en comprendre le sens. Certains candidats avaient une approche assez approximative du cadre de l'exercice des métiers du patrimoine et de l'aménagement et une culture patrimoniale. Les carences en termes de connaissances fondamentales de culture architecturale ont aussi été constatées pour des candidats ayant été en poste dans des services déconcentrés.

Les problématiques environnementales ont également été au centre des échanges entre le jury et les candidats. Sur cette thématique, certains s'en sont tenus à des propos convenus sans faire le lien, ni avec la pratique professionnelle, ni avec les politiques publiques des ministères qu'ils souhaitaient intégrer.

### **Aptitudes au management, capacité de jugement et de négociation**

La pratique avérée d'un management d'équipes ou de projets était très variable d'un candidat à l'autre. Le jury s'est donc employé à tester, en la matière, leurs convictions et leurs valeurs à partir de mises en situation destinées à apprécier leur capacité de jugement, de réactivité et d'arbitrage.

Ces mises en situation visaient aussi à mesurer leur compréhension des jeux d'acteurs dans un contexte professionnel et institutionnel donné.

La plupart a fait preuve de bonnes capacités d'analyse des situations qui leur étaient soumises, y compris les candidats les plus jeunes qui ont souvent démontré, à défaut d'expérience, un bon sens managérial. D'autres candidats ont éprouvé de sérieuses difficultés qu'il s'agisse de la juste appréciation des situations, du rôle, de la responsabilité de manager ou encore des risques auxquels celui-ci est exposé.

Là encore, des échanges approfondis avec des AUE en poste, prépareraient sans doute ces candidats, assez éloignés des réalités de terrain, à se forger des connaissances et des convictions en la matière et à en comprendre le sens. Ils mesureraient alors que le dialogue et l'écoute, s'ils sont bien sûr utiles, ne peuvent suffire à fonder un système de management qui doit faire toute sa part à la stratégie et à la prise en compte des différentes problématiques.

### **Appréciation globale**

D'une manière générale, le jury a été particulièrement intéressé par les candidats ayant su exprimer une pensée claire et structurée, ayant porté attention aux questions qui leur étaient adressées, demandant parfois de les préciser pour mieux y répondre, ayant illustré leurs positions avec des exemples concrets, issus de leur pratique, et ayant, enfin, répondu avec honnêteté aux interrogations du jury qui sait distinguer les propos de circonstance destinés à l'impressionner, des postures sincères inspirées de l'expérience du candidat et de son engagement à servir l'action publique.

#### **3.2.3- Bilan des notations**

Bilan de l'épreuve 5 : entretien avec le jury	Externe		Interne		Professionnel	
	Patrimoine	Urbanisme	Patrimoine	Urbanisme	Patrimoine	Urbanisme
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	0	0	0	0	0	0
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	2	2	0	1	0	0
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	6	5	0	3	0	0
Notes supérieures à 15/20	2	2	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **3.3- Épreuve n°6 : entretien en langue anglaise**

#### **3.3.1- Présentation de l'épreuve**

L'épreuve consiste en un exposé de cinq à dix minutes à partir d'un texte en langue anglaise, tiré au sort et portant sur un sujet d'ordre général, suivi d'un entretien avec l'examineur ; l'exposé et l'entretien se déroulant en langue anglaise.

Cette épreuve est destinée à vérifier que les candidats sont capables de comprendre un texte au vocabulaire courant et qu'ils maîtrisent suffisamment la langue anglaise pour soutenir une conversation d'ordre général.

#### **3.3.2- Commentaires et recommandations aux candidats**

Les exposés des candidats étaient présentés de manière structurée. En revanche, certains candidats ont

improvisé lorsqu'il a été question des parcours professionnels. Cela leur a fait commettre de grosses fautes de grammaire (utilisation du *present perfect* et de *for/since* notamment). Il serait donc bon de préparer cet aspect de l'oral tout en évitant de lire ses notes ou de réciter le jour J.

Certaines erreurs récurrentes ont été notées : utilisation de *there is/are*, du comparatif, des pronoms relatifs, de *much/many*, des modaux ou encore l'expression du but.

Certains candidats étaient plus en difficulté sur la prononciation. Il faudrait regarder régulièrement des vidéos en anglais avec **sous-titres anglais**.

### 3.3.3- Bilan des notations

Bilan de l'épreuve 6 en langue anglaise	Externe		Interne		Professionnel	
	Patrimoine	Urbanisme	Patrimoine	Urbanisme	Patrimoine	Urbanisme
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	0	0	0	0	0	0
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	0	0	0	0	0	0
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	7	5	0	3	0	0
Notes supérieures à 15/20	3	4	0	1	0	0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 4 - LES RÉSULTATS DU CONCOURS

Le tableau ci-après, rend compte du nombre de candidats admis à l'issue des notes finales après prise en compte des notes de l'écrit et de l'oral. Lequel ne peut évidemment pas dépasser le nombre total de postes ouverts par filière.

**Pour la filière patrimoine**, 9 candidats sur la liste externe ont pu être admis, 0 en interne. Le poste ouvert à l'examen professionnel n'a pas non plus été pourvu.

**Pour la filière urbanisme**, 6 candidats ont pu être admis : 4 en externe, 2 en interne. 2 postes ont été inscrits sur la liste complémentaire, mais au final la liste complémentaire n'a pas été activée et le poste ouvert à l'examen professionnel n'a pas été pourvu.

	Patrimoine			
	Nombre de postes	admissibles	Présents oral	Admis
Concours externe	11	10	10	9
Concours interne	3	0	0	0
Examen professionnel	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>

	Urbanisme - aménagement			
	Nombre de postes	admissibles	Présents oral	Admis
Concours externe	4	9	9	4 + 2 LC
Concours interne	2	4	4	2
Examen professionnel	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>6 + 2 LC</b>

*Pour la filière urbanisme (en interne), 2 candidats ont été placés en liste complémentaire.*

## 5 - SYNTHESE

Le jury regrette cette année encore un certain nombre de difficultés : le jury a constaté que les candidats présentaient d'importantes carences dans la connaissance des acteurs de la préservation du patrimoine et de la défense d'un urbanisme de qualité. Des lacunes importantes ont également été décelées dans les connaissances minimales qu'un architecte des bâtiments de France doit posséder, notamment dans le domaine de l'histoire de l'architecture.

Ce phénomène ne semble toutefois pas spécifique à ce concours, puisque pour la plupart des recrutements de la fonction publique d'Etat, les jurys font un constat identique, tant d'une désaffection en termes du nombre d'inscription que de la faiblesse du niveau des candidats. Il faut noter que parmi les 23 candidats admissibles à l'oral, 12 ont préparé le concours dans la formation dispensée à l'ENSA de Versailles et qu'il est particulièrement regrettable que la formation de l'ENSA de Lyon ne soit plus dispensée. A cet égard, le jury ne peut que s'interroger sur le caractère « stéréotypé » des candidats ayant tous suivi la même formation, constatant que les candidats sont quelque peu « formatés » à l'oral.

Les carences constatées le plus fréquemment sont les suivantes :

- méconnaissance du jeu d'acteurs ;
- manque de hiérarchisation des enjeux ;
- des difficultés importantes sont apparues dans l'analyse des dossiers de mise en situation des candidats avec, notamment, des difficultés de positionnement, alors que les candidats devaient formaliser un avis au regard de leurs futures fonctions ;
- difficultés à formuler des propositions alternatives ;
- des lacunes importantes de certains candidats dans le domaine de l'histoire des arts et en particulier de l'architecture ;
- manque d'argumentation sur les motivations qui ont conduit les candidats à se présenter à ce concours ;
- absence de connaissances de base sur le management.

A *contrario* des années précédentes, tous les candidats étaient titulaires d'un diplôme d'architecte et habilités à la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP), avec des profils différents entre les deux options urbanisme et patrimoine. Sur 9 candidats retenus en option patrimoine, 8 sont des agents du ministère de la culture, titulaires ou contractuels. Seul un candidat, hors ministère culture, au final, intégrera la formation post-concours. Le jury s'interroge sur l'engouement pour le métier d'architecte des bâtiments de France qui semble avoir disparu, malgré une campagne de communication particulièrement active du ministère en 2024. Les profils des candidats en option urbanisme sont, quant à eux, plus variés et plus riches et force est de constater que le niveau des candidats est supérieur.

Depuis la fin des épreuves orales de 2023, le jury s'est interrogé sur la forme actuelle du concours<sup>1</sup>, et il ne peut que se féliciter de la constitution au printemps 2025 d'un groupe de travail (GT) lancé sous l'égide du directeur général de l'architecture et des patrimoines (DGPA) du ministère de la culture, via la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation (DIRI). La réflexion menée au sein du groupe de travail, qui associe l'ensemble des acteurs des deux ministères concernés, s'est inscrite dans le cadre réglementaire donné par la circulaire relative à la modernisation et la simplification des épreuves du concours du 29 septembre 2023 qui rappelle qu'il s'agira principalement, dans la forme nouvelle qui sera donnée au futur concours, de privilégier des épreuves professionnalisaantes.

Le jury souhaite vivement la réussite des travaux de ce groupe de travail afin d'améliorer les conditions de recrutement des architectes-urbanistes de l'Etat et répondre aux enjeux d'attractivité de leurs métiers.

**Serge Brentrup**  
Président du jury AUE 2025



<sup>1</sup> cf. rapport relatif aux recrutements pour l'accès au corps des architectes et urbanistes de l'Etat de juillet 2023 - Serge Brentrup